



MAIRIE  
DE  
SERRAVAL

Le Maire de SERRAVAL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-4 ;

**Vu** le Code de la Route, notamment ses articles R 411-8 et R 417-10 ;

**Vu** la demande présentée par l'entreprise DUPONT-ROC Paysages de Thônes en la personne de Madame DUPONT-ROC Laura, dans le cadre de travaux d'élagage sur la parcelle B 1464 les 15 et 16 mars 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation de tous les véhicules appelés à emprunter la Route de La Sauffaz les 16, 17 et 20 mars 2023 et ce, afin de sécuriser les chargements de bois et d'assurer la sécurité des usagers de cette portion de voie;

Considérant que le chantier d'élagage de l'entreprise DUPONT-ROC Paysages de Thônes rendra la circulation impossible entre les numéros 208 et 1081 de la Route de La Sauffaz ;

**ARRETE :**

Article 1 : La circulation sera réglementée sur ce site les 16, 17 et 20 mars 2023 ;

Article 2 : La Route de la Sauffaz sera interdite à la circulation, excepté pour les riverains qui auront accès jusqu'au numéro 208 de la Route de La Sauffaz depuis la Route du Montobert et pour les riverains qui auront accès jusqu'au numéro 1081 de la Route de La Sauffaz depuis le hameau de La Sauffaz ;

Article 3 : Un balisage et une signalisation permettant d'assurer la communication sur la déviation à suivre ainsi que pour assurer la sécurité de l'ensemble des personnes appelées à emprunter cette portion de voie seront mis en place par l'entreprise DUPONT-ROC Paysages de Thônes ;

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur l'Adjudant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Thônes ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- L'entreprise DUPONT-ROC Paysages de Thônes en la personne de Madame DUPONT-ROC Laura.

Et affiché aux lieux habituels dans la Commune.

Fait à Serraval, le 16 mars 2023

Le Maire,  
Philippe ROISINE.



Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le 16/03/2023
- Le Maire,  
Philippe ROISINE

